



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
Service Académique

DAEPS
Direction de l'Action
Éducative et de la
performance scolaire

Dossier suivi par
Eric LAPEZE
Téléphone
05 34 44 87 62
Fax
05 34 44 88 06
05 34 44 88 08
Mél.
daeps@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

Toulouse, le 20 janvier 2015

La Rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements du 2nd degré
(Envoi direct)

Mesdames et Messieurs
les Directeurs d'école
(Envoi direct)

S/c de Mesdames et Messieurs les IEN

S/c de Mesdames et Messieurs les DASEN
(Pour attribution)

Objet : Annulation - Adaptation du calendrier scolaire de la zone A – Ascension mai 2015.

Référence : mon courrier du 17 septembre 2014.

Par courrier cité en référence, je vous annonçais envisager l'organisation d'une adaptation du calendrier scolaire de la zone A pour l'année scolaire 2014/2015 et plus particulièrement s'agissant de l'Ascension (vendredi 15 mai 2015).

Je vous informe avoir finalement renoncé à la mise en œuvre de cette mesure qui ne faisait pas consensus.

Par suite, le calendrier scolaire de la zone A s'appliquera tel que défini par arrêté ministériel, sans modification.

Je vous demande de bien vouloir informer sans délai les familles de vos établissements scolaires respectifs qui étaient vraisemblablement en attente de ma décision.

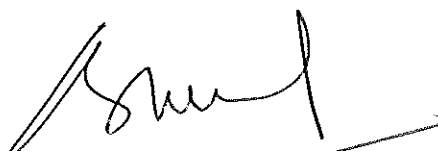
Vous communiquerez également ma décision aux membres de vos conseils d'école ou conseils d'administration.

Mesdames et Messieurs les Directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale auront, chacun pour ce qui les concerne, à faire connaître ma décision aux Départements, collectivités territoriales compétentes en matière de financement et d'organisation des transports scolaires.



Ils communiqueront également en direction des maires des communes avec école(s), des Directions départementales de l'UNSS, de l'USEP et, pour information, aux établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

2/2



Hélène BERNARD